

Stratégie INFRI 2017-2020

La stratégie d'INFRI pour les années 2017-2020 est organisée selon les missions définies à l'article 2 des statuts de 2016.

Dans ces cinq missions sont répartis les objectifs stratégiques déjà existants dans la stratégie 2012 et qui restent d'actualité (les anciens numéros d'objectifs sont indiqués).

Les orientations prioritaires (numérotées de A. à L.) issues de l'étude sur l'évolution des besoins ont également été classés selon les missions auxquelles elles se rapportent.

| | Objectifs | Mesures | Actions et commentaires |
|---|--|---|---|
| MISSION 1 : DEFENSE D'INTERETS | | | |
| Représenter et défendre les intérêts communs des institutions, en tant qu'interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics et les autres partenaires | | | |
| 1 | Etre reconnu comme seule porte d'entrée à l'Etat | S'imposer comme partenaire reconnu des services de l'Etat. Organisation de séances d'échange régulières avec - DSAS/SPS (majeurs/mineurs/addiction) - DICS/SESAM (enseignement sp.) - DEE/SEP (formation prof.) | - Assurer la présence auprès des autorités de manière active : - dans les commissions cantonales - lors de consultations - lors de rencontres (DSAS, DICS, DEE). - Clarifier le mandat de prestations selon la nouvelle loi. |
| 2 | Jouer le rôle de réel porte-parole pour les institutions | Partenariat fiable : garantir un processus démocratique et égalitaire dans l'élaboration des prises de position. Elaborer des prises de position uniques : une seule voix pour les institutions spécialisées en conformité avec leur mission spécifique. | - Pour toute question concernant les institutions, favoriser une voix unique et forte. - Avant de s'exprimer, consulter les institutions pour le respect de leurs intérêts. |
| 5 | Assurer le leadership dans la défense des intérêts communs de toutes les institutions. | Développer le partenariat avec les différents services de l'Etat qui financent les institutions S'engager dans la planification des prestations | - Intégrer dans toutes nos actions la diversité des institutions et de leur financement. - Interpeler les différents secteurs à l'Etat lorsque les intérêts des institutions sont en jeu. - Ne pas se focaliser sur DSAS uniquement. - Participation active et constructive à la commission de planification des besoins. - Faire remonter à l'Etat les besoins des institutions et des personnes en situation de handicap. - Diffusion régulière aux institutions des informations concernant la planification cantonale. |
| 11 | Lobbying : | Via la commission stratégique, formée de | - Regrouper une fois par an les député-e-s membres de |

Stratégie INFRI 2017-2020

| | | | |
|--|--|---|--|
| | Mettre en place une plateforme politique | personnalités politiques pouvant être interpellées suivant l'actualité. Entretenir les relations avec le groupe de député-e-s prêts à soutenir les institutions. | supports juridiques des institutions ou qui en sont proches. - Organiser tous les deux ans un événement proposé aux député-e-s, afin de médiatiser les besoins-clés des institutions. |
|--|--|---|--|

| MISSION 2 : CONDITIONS-CADRES | | | |
|--|---|--|--|
| Collaborer à la création d'un environnement favorable à l'accueil des bénéficiaires | | | |
| 10 | Lobbying : assurer le leadership dans le domaine de l'élaboration des bases légales cantonales | Travailler en coordination avec les commissions permanentes et groupes de travail. Accorder une attention soutenue à la réalisation des règlements d'application. | <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux consultations, également sur les règlements d'application - Coordonner nos actions avec les partenaires (p.ex. Pro Infirmis) - Insister sur le pilotage du système et la coordination des prestations |
| 18 | Partenariat INSOS, Integras : développer des synergies, resp. le partage de compétences et de services entre les organisations | Confronter les niveaux régionaux/nationaux pour la défense des conditions-cadres des institutions. Organiser des échanges réguliers. Participer aux organes nationaux d'INSOS. | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les délégués des deux organisations - Définir comment relayer leurs prestations - Voir comment construire une cohérence entre nos actions ; lien cantonal-national. - Faire valoir nos intérêts locaux. - Faire vivre la section fribourgeoise INSOS |
| 20 | Partenariat AFIPA, RFSM, Palliative et organisations de parents (Insieme, Cerebral, etc.) : encourager les relations et synergies | Développer des échanges réguliers, et mener des projets en commun | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre régulière entre secrétariats et comités - Définir thèmes communs et synergies à trouver entre les organisations. - Organiser ensemble des événements pour les directions : santé au travail, énergie, etc. - Proposer des prestations communes - Développer des actions communes pour les publics similaires (p.ex. psychiatrie âge avancé) - Assurer le suivi des thèmes d'actualité qui se présentent |
| | Défendre politiquement la mise en place de condition-cadres permettant de répondre aux besoins de diversité des offres dans tous les domaines | G. Flexibilisation, diversification et coordination des prestations <i>(cette orientation est en lien avec le point 10)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - La bonne réponse aux besoins peut varier selon les besoins et les étapes de vie sur un continuum de prestations allant de l'institutionnel à l'inclusif, avec des allers-retours possibles - Il faut pouvoir développer des prestations très diverses |

Stratégie INFRI 2017-2020

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Il faut développer les prestations ambulatoires offertes par les institutions et les prestations de proximité, en plus de celles déjà existantes - Rendre possible la création d'équipes mobiles d'intervention « hors les murs » pour accompagner les personnes dans leur milieu de vie ou professionnel - Les prestations doivent être coordonnées entre elles (par l'Etat et INFRI) |
| | | H. Favoriser le partenariat entre les protagonistes de la politique du handicap <i>(cette orientation est en lien avec le point 11)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le partenariat entre les institutions - Favoriser le partenariat avec les familles, associations, autorités, et les personnes concernées elles-mêmes |
| | | I. Développer une politique cantonale, pour promouvoir une vision commune, orienter les planifications et développement des prestations <i>(cette orientation est en lien avec le point 10)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer la mise en œuvre des nouveaux dispositifs légaux (LPS, LPSH, LIPAF) - Faire pression pour le développement d'un pilotage réel de la politique du handicap, avec la maîtrise des besoins et des prestations à fournir (mandats de prestations aux institutions) - Pousser au décloisonnement des politiques sectorielles et à la pluridisciplinarité, pour l'octroi des moyens nécessaires - S'engager pour des dispositifs d'analyse en continu des prestations et besoins de développement |
| | | J. Intégrer les spécificités du vieillissement dans les prestations institutionnelles | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adaptation des conditions de vie à l'âge des usagers, par l'octroi de moyens ciblés - Adaptation des infrastructures des institutions, , développement des centres de jour, collaboration avec les EMS, ouverture de lits-EMS dans les institutions - Eviter que les places pour adultes soient toutes occupées par des personnes non-actives |

Stratégie INFRI 2017-2020

| MISSION 3 : CONDITIONS DE TRAVAIL ET FORMATION Veiller aux conditions de travail dans la branche (CCT) et au soutien à la politique de formation du personnel | | | |
|--|--|---|---|
| 16 | Gérer l'évolution de la CCT et favoriser une interprétation harmonieuse des conditions de travail | Gérer les négociations CCT Conseil en matière de CCT et droit du travail | <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier la compréhension de la CCT - Promouvoir la dynamique de la commission CCT - Intégrer une rubrique « conseil juridique CCT » dans le Flash-info INFRI. - Assurer le conseil juridique aux membres lors de questions (secrétariat et avocat-conseil) |
| 19 | FOPIS : Assurer le leadership dans les relations | Mener des échanges réguliers | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre l'initiative des thèmes à traiter et définir notre propre calendrier. - Les placer face à leurs incohérences (SSP) et exiger le respect des cadres définis. - Mener des actions communes qui visent l'efficacité ! - Maintenir un climat de relations qui permette de mener de actions communes |
| 12 | Promouvoir la formation spécifique avec tous nos partenaires (UNI, HES, ES, Ortra) | Collaborer avec et au sein des comités de directions des HES/ES, ARPIH, Ortra, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les spécificités de toutes les formations et écoles, des deux régions linguistiques - Assurer une définition/reconnaissance juste et équilibrée des formations dans la CCT - Chercher le contact et la proximité avec les différentes écoles - S'investir dans les comités d'écoles dont on est membre |
| 13 | Diversifier/compléter la composition des équipes en accompagnement en encourageant l'interdisciplinarité | Participer à l'organisation des journées d'études et autres conférences avec les associations faitières partenaires, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Participer activement aux réflexions et actions de l'ORTRA dans ce sens - Consulter les institutions pour médiatiser leurs besoins |
| | Favoriser la diversité des prestations | K. S'engager pour des formations favorisant les compétences de personnels variés pour les prestations ambulatoires <i>(cette orientation est en lien avec le point 12)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Il faut pouvoir agir au niveau de la formation ET des conditions de travail (évolution de la CCT) - Réflexion sur la logique des diplômes également |

Stratégie INFRI 2017-2020

| MISSION 4 : LIENS ENTRE INSTITUTIONS | | | |
|--|--|--|---|
| Coordonner et favoriser les liens entre les institutions, aussi bien leurs supports juridiques que leurs directions | | | |
| 3 | Faire office de plaque tournante d'échange d'informations/lobbying | Mieux ancrer la mission ainsi que les prestations d'INFRI, notamment auprès des supports juridiques de nos institutions membres | <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les membres des supports juridiques dans un grand apéritif INFRI, au cours duquel on proposerait une animation (thématique ?) et un échange avec le comité et entre eux. |
| 6 | Favoriser/renforcer la corporate identity d'INFRI | Fédérer nos forces via l'échange d'information sur les missions des commissions permanentes : le comité fixe ensemble avec le/la président/e CP les objectifs et assure le suivi des décisions ; le/la président/e CP assure le feedback sur l'évolution et consultation sur les résultats des CP et GT y relatifs (RPT / Logistique (informatique, finances, etc.)) | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une information et des prestations d'INFRI qui soient cohérentes au niveau de la forme et du contenu. - Centraliser les travaux et PV des commissions permanentes, et diffuser si besoin certains éléments à l'ensemble des membres. |
| 7 | Faire connaître les offres et besoins spécifiques selon type et mission de chaque institution | Renforcer l'échange d'information et le travail de réseau entre les différents partenaires concernés dans les champs d'application spécifiques Approfondir une thématique particulière lors d'une table ronde, portes ouvertes, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la diffusion, auprès des partenaires et du public, d'informations concernant les institutions et les besoins des personnes en situation de handicap. - Faire connaître les boutiques et prestations des institutions entre elles et au public. - Mener des actions dans la presse pour défendre les institutions et leur travail. |
| 8 | Renforcer le contact individualisé avec la direction et le conseil du support juridique des institutions | Devenir le partenaire reconnu et de confiance également des conseils des comités de directions de nos membres | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser visite par le secrétariat/comité de toutes les institutions : objectif de mieux les connaître ainsi que leurs besoins, et de rendre INFRI présent comme ressource - Le Flash-info doit être informatif, et être diffusé également aux présidents. - Développer une communication diversifiée (email, site internet, papier) non envahissante et ciblée sur les besoins des membres. |

Stratégie INFRI 2017-2020

| | | |
|--|--|--|
| Collaborer à la diffusion des approches modernes du handicap (dans le sens de la CDPH) et leur intégration dans le fonctionnement des institutions | A. Favoriser l'appropriation du modèle interactionniste du handicap | <ul style="list-style-type: none"> - Approches de la réhabilitation sociale et psychiatrique - Favoriser l'insertion sociale, par l'élimination des barrières qui entravent l'égalité des chances |
| | B. Intégrer le choix de la personne à propos de son projet de vie comme principe fondamental de toute intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager un choix réel partout où c'est possible - Approfondir l'individualisation des accompagnements, et réactualiser périodiquement les projets - Le principe d'inclusion vaut aussi bien pour la société que pour les institutions elles-mêmes - Prévoir des dispositifs qui prennent en compte correctement les contraintes liées à la flexibilité des prestations (taux de présence...) |
| | C. Développer la reconnaissance du statut d'adulte dans la prise en charge | <ul style="list-style-type: none"> - Prise en considération des avis dans tous les aspects de la vie (y.c affectivité, sexualité, etc.) - Développement de dispositifs d'expression, de concertation et de décision commune des personnes - Favoriser un accès facilité aux ressources - Prendre en compte les avis de la personne et/ou du curateur → définir des bonnes pratiques |
| | D. Eliminer au maximum les obstacles à un accès au logement librement choisi | <ul style="list-style-type: none"> - Développer des modèles d'hébergement innovants (adaptation des logements) - Varier les formes de logements proposés : appartements encadrés, adaptés, protégés, médicalisés, etc. - Mise sur pied de dispositifs de suivi et d'apprentissage à la vie autonome - Supprimer les freins mis par les institutions pour des raisons d'organisation interne |
| | E. Favoriser le travail en entreprise, en plus du travail protégé institutionnel | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des milieux professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap - Former le personnel au job coaching - Favoriser la transition école-travail, en développant l'accompagnement et en faisant pression pour un droit à la formation professionnelle |
| | F. Développer les opportunités de participation sociale et citoyenne, favoriser un accès facilité aux ressources | <ul style="list-style-type: none"> - Objectif est d'éviter la marginalisation et l'exclusion - Développer les occasions de consultation et implication des personnes elles-mêmes - Mise en place de commissions d'usagers, d'espaces |

Stratégie INFRI 2017-2020

| | | | |
|--|--|---|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> collectifs d'expression - Multiplier les occasions d'activités d'utilité sociale - Favoriser l'accès aux ressources (diverses) en promouvant l'utilisation de formes de communication adaptée (Facile à lire et à comprendre FALC) - Adapter l'accueil aux personnes migrantes |
| | | L. Favoriser la collaboration avec les proches (ou pairs) aidants | <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à répondre également à leurs besoins - Les intégrer aux projets partout où c'est possible |

| MISSION 5 : INFORMATION ET CONSEIL | | | |
|---|---|--|---|
| Informier et conseiller les institutions, en fonction de leurs besoins | | | |
| 4 | S'affirmer comme source d'information pour les institutions | Développer les moyens de communication | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un Flash-info régulier et intéressant. - Développer le site internet, avec des contenus utiles aux institutions et au public. |
| 14 | Solutions de branche : Initier/participer à la mise en place de solutions de branche dans les domaines souhaités : qualité, sécurité, etc. | Via les délégués des commissions permanentes dans les différents groupes de travail/Etat et INSOS-INTEGRAS | |
| 15 | Fournir des informations/conseils juridiques dans les domaines du droit du travail et des assurances sociales | Répondre aux questions juridiques et proposer des procédures standardisées | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des règlements-type thématiques (sécurité au travail, etc.). - Diffuser les informations pertinentes concernant les salaires et conditions de travail. - Assurer le conseil juridique aux membres lors de questions (secrétariat et avocat-conseil) - Favoriser les échanges entre institutions dans ce domaine |